

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 267 408,05									
1641 Emprunts en euros (total)					18 867 408,05									
103/MIN201057EUR	DEXIA CLF	29/07/2002	27/12/2002	01/04/2003	500 000,00	V	EURBOR03M	4,860	5,171	EUR	T	P	N	B-1
108/MIS216603EUR	DEXIA CLF	10/12/2003	18/12/2003	01/11/2004	650 000,00	V	EURBOR03M	2,360	2,098	EUR	M	P	N	A-1
115/MON228547	DEXIA CLF	10/12/2004	17/12/2004	01/04/2005	350 000,00	F		3,950	3,953	EUR	A	P	N	A-1
122/MPH231613EUR	DEXIA CLF	22/06/2005	01/08/2005	01/08/2006	2 137 353,95	V	EURIBOR12M	4,030	3,372	EUR	A	X	O	A-1
125/MON231765EUR	DEXIA CLF	01/07/2005	13/07/2005	01/11/2005	1 000 000,00	F		3,610	3,658	EUR	T	P	O	A-1
126/MON235798EUR	DEXIA CLF	24/11/2005	01/12/2005	01/01/2007	500 000,00	F		3,720	3,718	EUR	A	P	O	A-1
130/MON243088EUR	DEXIA CLF	31/10/2006	18/12/2006	01/01/2008	1 000 000,00	F		4,010	4,068	EUR	A	P	O	A-1
131/MP1984829eur	DEXIA CLF	14/11/2006	01/01/2007	01/07/2007	3 333 388,10	F		4,430	4,498	EUR	A	P	O	E-3
136/MIN243112EUR	DEXIA CLF	31/10/2006	01/08/2007	01/04/2008	550 000,00	F		4,110	4,074	EUR	T	P	O	A-1
137/MON252174EUR	DEXIA CLF	15/10/2007	22/10/2007	01/03/2008	800 000,00	F		4,670	4,675	EUR	A	P	O	A-1
141/A33100MV	CAISSE D'EPARGNE	10/11/2010	23/02/2011	28/09/2011	780 000,00	F		2,290	1,490	EUR	T	C	O	A-1
145/35353-000203318-02	CREDIT MUTUEL	27/10/2011	30/10/2011	31/01/2012	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,029	1,550	EUR	T	C	O	A-1
148/9023326	CAISSE D'EPARGNE	14/05/2012	14/10/2012	05/01/2013	500 000,00	F		4,520	4,632	EUR	T	P	O	A-1
148/9058704	CAISSE D'EPARGNE	09/07/2012	05/11/2012	09/02/2013	300 000,00	F		4,370	4,443	EUR	T	P	O	A-1
152/MIN281191EUR	LA BANQUE POSTALE	08/11/2013	18/12/2013	01/10/2014	800 000,00	V	EURIBOR03M	1,867	1,322	EUR	T	C	O	A-1
153/MIN501066EUR	LA BANQUE POSTALE	07/10/2014	15/12/2014	01/09/2015	900 000,00	V	EURIBOR03M	1,037	0,840	EUR	T	C	O	A-1
155/9575528	CAISSE D'EPARGNE	25/06/2015	20/08/2015	05/09/2016	1 000 000,00	F		1,920	1,830	EUR	T	C	O	A-1
156/9596328	CAISSE D'EPARGNE	03/08/2015	26/11/2015	05/03/2016	326 666,00	F		2,110	2,128	EUR	T	C	O	A-1
157/MIN513822EUR	LA BANQUE POSTALE	05/07/2016	30/12/2016	01/04/2017	380 000,00	F		1,230	1,236	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 460 000,00									
138/080566	CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	22/12/2008	23/12/2008	31/03/2010	800 000,00	V	EURIBOR03M	0,772	0,745	EUR	T	C	O	A-1

VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY - BUDGET SAINT JEAN D ANGELY BP - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
143333833-002485-004	CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	21/12/2010	28/12/2010	01/04/2011	880 000,00	V	EURBORO1M	1,359	0,575	EUR	M	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					7 642,97									
1001/	Locataires		28/03/2016	01/09/2017	7 642,97	F		0,000	0,000	EUR	A	F	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-locataires (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 275 061,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		8 809 370,42					1 131 899,53	235 190,21	0,00	90 435,65
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 164 020,07					1 088 337,84	233 894,38	0,00	90 361,67
103/MIN201057EUR	N	0,00	B-1	12 125,81	0,00	EURIBOR3M	4,860	4,860	46 879,53	2 034,35	0,00	148,93
108/MIS216608EUR	N	0,00	A-1	54 527,85	2,41	EURIBOR3M	0,000	0,000	52 683,87	0,00	0,00	0,00
115/MON225547	N	0,00	A-1	57 608,18	1,25	F	3,950	3,950	27 172,93	3 348,85	0,00	1 700,32
122/MPH231613EUR	N	0,00	A-1	401 491,33	1,58	EURIBOR12M	0,000	0,000	186 523,26	304,05	0,00	0,00
125/MON231765EUR	N	0,00	A-1	460 362,71	7,58	F	3,610	3,610	50 598,24	17 765,84	0,00	2 723,86
126/MON235796EUR	N	0,00	A-1	161 120,45	3,00	F	3,720	3,720	36 734,34	7 360,20	0,00	5 977,03
130/MON243088EUR	N	0,00	A-1	400 589,32	4,00	F	4,010	4,010	71 090,44	19 228,78	0,00	16 240,68
131/MPH984625eur	N	0,00	E-3	1 782 681,30	7,49	F	4,430	4,430	177 796,83	98 035,87	0,00	39 812,62
136/MIN243112EUR	N	0,00	A-1	309 019,11	10,00	F	4,110	4,110	23 780,83	13 499,27	0,00	3 209,67
137/MON252174EUR	N	0,00	A-1	300 852,67	4,16	F	4,670	4,670	52 361,58	16 495,11	0,00	11 665,16
141/A33100MV	N	0,00	A-1	380 256,41	8,48	F	0,360	0,360	45 912,56	1 548,14	0,00	19,57
145/339353-000203318-02	N	0,00	A-1	591 898,12	8,83	EURIBOR3M	1,288	1,288	65 777,56	7 125,07	0,00	1 270,82
148/90233326	N	0,00	A-1	81 536,19	9,75	F	4,520	4,520	6 315,04	3 864,84	0,00	870,17
149/9058704	N	0,00	A-1	220 784,22	9,84	F	4,370	4,370	17 249,36	10 121,96	0,00	1 474,04
152/MIN28191EUR	N	0,00	A-1	626 666,71	11,49	EURIBOR3M	1,269	1,269	93 333,32	8 565,27	0,00	2 012,86
153/MIN501066EUR	N	0,00	A-1	750 000,00	12,41	EURIBOR3M	0,820	0,820	60 000,00	6 585,10	0,00	496,02
155/9579528	N	0,00	A-1	925 000,00	18,41	F	1,820	1,820	50 000,00	18 360,00	0,00	1 233,33
156/9598328	N	0,00	A-1	276 409,68	10,92	F	2,110	2,110	25 128,16	6 163,62	0,00	405,02
157/MIN513922EUR	N	0,00	A-1	361 000,01	13,99	F	1,230	1,230	18 999,99	3 460,06	0,00	1 087,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de liège sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		645 350,35					63 561,69	1 305,83	0,00	73,98

VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY - BUDGET SAINT JEAN D'ANGELY BP - CA - 2017

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
138080596	N	0,00	A-1	164 346,00	7,00	V	EURIBOR03M	0,221	23 478,00	403,43	0,00	0,00
143333633-CO2485-004	N	0,00	A-1	481 004,35	11,74	V	EURIBOR01M	0,178	45 083,69	902,40	0,00	73,98
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		4 684,48					2 958,49	0,00	0,00	0,00
1001/	N	0,00	A-1	4 684,48	12,66	F		0,000	2 958,49	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 814 054,90					1 134 858,02	238 190,21	0,00	90 435,65

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Coût de sortie (7)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
103/MIN201057EUR	DEXIA CLF	500 000,00	12 125,81	1	15,00		4,86	EURIBOR3M	0,00	4,860	2 034,35	0,00	0,14
TOTAL (B)		500 000,00	12 125,81						0,00		2 034,35	0,00	0,14
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
131/Imp184423eur	DEXIA CLF	3 333 388,10	1 782 691,30	3	10,00	01/07/2007 30/06/2009	4,43	6,93-5*CMS30A + 5*CMS01A	0,00	4,430	88 055,87	0,00	20,23
TOTAL (E)		3 333 388,10	1 782 691,30						0,00		88 055,87	0,00	20,23
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 833 388,10	1 794 817,11						0,00		90 090,22	0,00	20,36

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 669.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV
		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	79,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 019 237,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 125,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	1	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	20,23	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	1 782 691,30	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						
							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

ville de
Saint Jean
d'Angély

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D21 - Non-paiement de créances – Provision

Date de convocation : 15 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Anne-Marie BREDECHE	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Marie DEL POZO	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Serge CAILLAUD	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Danielle COSIER	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Nicole YATTOU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Conseil municipal du 21 septembre 2017

N° 21 - NON-PAIEMENT DE CRÉANCE - PROVISION

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Il appartient au comptable de procéder au recouvrement des recettes et d'exiger son paiement lors du constat d'impayés, par les voies et moyens mis à sa disposition par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le cas échéant, en dépit des diligences faites par le comptable public, la collectivité territoriale compétente dispose, en sa qualité d'ordonnateur, de la possibilité d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable.

A ce jour, un montant de 6 000 € a été inscrit au compte 6541-01 Créances admises en non-valeur lors du budget primitif de la Ville 2017.

En application de l'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales, la collectivité est dans l'obligation de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé.

Cette provision doit être réajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de constituer une provision pour non-paiement de créance à hauteur de 6 000 € ;
- de procéder aux réajustements budgétaires, ci-dessous, par décision modificative de ce jour :

• 6541-01 : Créances admises en non-valeur	- 6 000 €
• 6815-01 : Provision pour risques	+ 6 000 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20170921-
2017_09_D21-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 25 septembre 2017
Affiché le 25 septembre 2017

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 18 MAI 2017 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D25 - Provision pour risques potentiels sur les emprunts à risques – Répartition

Date de convocation : 12 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Danielle COSIER, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean MOUTARDE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Marie DEL POZO	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Absente : 1

Anne-Marie BREDECHE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20170518-
2017_05_D25-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 22 mai 2017
Affiché le 22 mai 2017

Conseil municipal du 18 mai 2017

N° 25 - PROVISION POUR RISQUES POTENTIELS SUR LES EMPRUNTS À RISQUES – RÉPARTITION

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Par délibération du 27 février 2014, le Conseil municipal a décidé de constituer une provision pour les risques potentiels sur les emprunts à risques, principalement pour un contrat d'emprunt à structure « complexe » classé 3-E sur la charte GISSLER.

Il s'agit de l'emprunt FIXMS souscrit auprès de DEXIA en 2006 dont le CRD s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 3 009 758,26 €. La répartition de cet emprunt est la suivante :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Budget principal Ville | 1 960 488,23 € |
| - Budget annexe Eau | 451 407,44 € |
| - Budget annexe Assainissement | 441 570,32 € |
| - Budget annexe Usines relais | 156 292,27 € transféré à la Communauté de communes au 1 ^{er} janvier 2017. |

En 2014, la base des calculs préconisés par la DGFIP, résultant de l'écart entre le taux forward et le taux fixe à la date d'émission du contrat (4,30%), faisait ressortir un montant à provisionner de 247 000 € ce qui représente 7% du capital restant dû à cette date.

Au titre de l'exercice 2017, il ressort des anticipations de marché que le risque résiduel à provisionner s'élèverait à 88 000 €. Cette baisse très marquée s'explique par la diminution du nombre des échéances sur lesquelles est évalué le risque et la forte baisse des taux du marché. La Ville pourrait se satisfaire d'un dernier exercice de provisionnement.

Cependant, sur les conseils du cabinet ORFEOR et au regard de la volatilité de la méthode de calcul utilisée, très sensible aux évolutions de marché en contexte tendu, et par le faible niveau de protection que ce montant implique en cas de manifestation du risque plus tôt que prévu, la Ville a souhaité continuer le provisionnement sur le rythme initial jusqu'en 2019.

Néanmoins, une actualisation sera réalisée au minimum une fois par an et la provision sera si nécessaire actualisée.

De plus, la provision, d'un montant de 25 000 € par an, a été supportée en totalité par le budget principal Ville. Il convient de répartir la charge sur les différents budgets concernés par cet emprunt au prorata du capital restant dû. S'agissant du budget Usines relais, l'emprunt est en cours de transfert à la communauté de communes Vals de Saintonge avec effet au 1^{er} janvier 2017.

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20170518-
2017_05_D25-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 22 mai 2017

Affiché le 22 mai 2017

Conseil municipal du 18 mai 2017

Au 1^{er} janvier 2017, le tableau de répartition de la provision est le suivant :

Budgets	CRD au 01/01/2017	Répartition	Provision réalisée au 31/12/2016	Reste à provisionner	2017	2018	2019
Ville	1 960 488 €	137 234 €	75 000 €	62 234 €	20 745 €	20 745 €	20 745 €
Eau	451 407 €	31 598 €	- €	31 598 €	10 533 €	10 533 €	10 533 €
Assainissement	441 570 €	30 910 €	- €	30 910 €	10 303 €	10 303 €	10 303 €
	2 853 465 €	199 742 €	75 000 €	124 742 €	41 581 €	41 581 €	41 581 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur le calcul et la répartition de la provision, ci-dessus, sur les trois budgets, Ville, Eau et Assainissement.

Les crédits nécessaires sont réajustés sur les budgets Ville, Eau et Assainissement par décision modificative de ce jour.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20170518-
2017_05_D25-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 22 mai 2017

Affiché le 22 mai 2017

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

Ville de
Saint Jean
d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 14 septembre 2017

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2017_SF_003 AR

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE DES DROITS DE PLACE

La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, instituées en application de l'article 18 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Vu l'arrêté municipal en date du 30 décembre 1974 instituant une régie de recettes des droits de place auprès de la commune de Saint Jean d'Angély, et les arrêtés modificatifs des 22 décembre 1977, 22 octobre 1998, 20 décembre 2007, 12 juillet 2010 et 11 décembre 2014,

Vu les arrêtés du 14 avril 2017 n°2017_PM_7238 P et 2017_PM_7237 P portant réglementation des marchés couverts et découverts de Saint-Jean d'Angély,

Vu la décision n°2017_SF_DEC09 du 28 août 2017 clôturant la régie « sanisettes » à compter du 15 septembre 2017,

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'arrêté du 22 octobre 1998 portant modification de la régie des droits de place est abrogé.

Article 2 :

La régie encaisse, à compter du 15 septembre, les produits des sanisettes

Article 3 :

A compter du 1^{er} octobre 2017, l'encaissement de la redevance, dite droit de place sera constaté à partir d'un appareil d'enregistrement de type PIDION BIP1300-PQF Série I1300PQFSQEBA037 intégrant un logiciel DIBTIC.

En cas de panne, un carnet à souches numérotées sera utilisé.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20170914-
2017_SF_003-AR
Accusé de réception Sous-préfecture
le 18/09/2017
Affiché le 18/09/2017

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

AR PREFECTURE

017-211703475-20170914-2017_SF_003-AR

Regu le 18/09/2017

La redevance est payable d'avance et au comptant comme suit :

- Redevance mensuelle pour les abonnés,
- Redevance à chaque présence pour les non-abonnés.

Article 4 :

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques ou espèces en euros contre la remise d'un ticket ou d'une facture édité via le logiciel DIBTIC.

Article 5 :

L'article 4 de l'arrêté du 30 décembre 1974 est modifié comme suit :

Les régisseurs devront verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les quinze jours, et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année.

Article 6 :

La Directrice générale des services et la Trésorière assignataire de la Ville de Saint-Jean d'Angély sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

La Maire,

Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20170914-

2017_SF_003-AR

Accusé de réception Sous-préfecture

le

Affiché le 18/09/2017

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018 PREFECTURE

017-211703475-20170828-2017_SF_DEC10-DE
Regu le 04/09/2017

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

Saint-Jean-d'Angély, le 28 août 2017

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2017_SF_DEC10**

La Maire de la Ville de SAINT JEAN D'ANGÉLY,

Vu la loi n°82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 20° du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil Municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT JEAN D'ANGÉLY du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le montant des produits des régies de location de salles, location de matériel et fournitures de photocopies sont de faibles montants et que la gestion de ces régies est assurée par le même régisseur,

D É C I D E

Article 1

De clôturer les régies de location de salles, de location de matériel et de fournitures de photocopies et de créer une seule régie « Location salles et matériel et fournitures photocopies » qui réunira l'ensemble des produits sus visés à compter du 15 septembre 2017.

Article 2

La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La Maire,

Françoise MESNARD

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

ville de
Saint Jean
d'Angély

BUDGET PRINCIPAL VILLE

BUDGET PRIMITIF 2018

Note de présentation synthétique BUDGET PRIMITIF 2018

Sommaire

- I - Cadre général du budget
- II - La section de fonctionnement
- III - La section d'investissement
- IV - Les données synthétiques du budget
- V - L'endettement
- VI - La consolidation des budgets
- VII - Le Plan pluriannuel

I – Cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1^{er} février 2018 et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de réduire l'encours de la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt,

Néanmoins il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le projet de budget 2018 a été réalisé sur des estimations concernant les dotations de l'Etat et le produit fiscal.

En effet, les bases d'imposition transmises par l'Etat à l'appui de l'état 1259 ne sont pas connues à ce jour. Le produit fiscal a donc été calculé sur des bases estimées.

Il en est de même pour les dotations de l'Etat, le montant de la dotation globale de fonctionnement et des compensations de fiscalité n'ont pas été notifiées.

Un réajustement des inscriptions sera effectué lors du conseil municipal suivant par décision modificative.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (médiathèque, musée, école de musique, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses participations en couverture des charges inhérentes à des actions dépassant le cadre communal par d'autres collectivités. Les recettes totales s'élèvent à 8 313 159,30 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 sont les suivants : (à noter sur l'exercice 2014, un montant exceptionnel du chapitre 77 correspondant à l'indemnité du sinistre de l'EDEN).

Chapitres	CA				2018
	2014	2015	2016	2017	Prévisions
Atténuations de charges	3 084,89 €	4 237,49 €	455,31 €	14 484,76 €	2 000 €
Produits des services, du domaine, des ventes	201 814,53 €	292 331,76 €	204 307,06 €	243 708,13 €	191 550 €
Impôts et taxes	5 475 994,07 €	5 642 622,29 €	5 476 266,18 €	5 544 002,52 €	5 712 722 €
Dotations et participations	2 270 566,63 €	2 136 836,68 €	2 101 324,22 €	2 120 810,05 €	1 874 745 €
Autres produits de gestion courante	151 847,40 €	130 575,64 €	911 241,87 €	112 085,03 €	99 820 €
Produits financiers	16,73 €	99,39 €	90,27 €	163,10 €	
Produits exceptionnels	1 974 844,15 €	58 332,55 €	152 432,58 €	251 644,57 €	4 000 €
Reprise provisions		100 000,00 €		240 078,00 €	
Opérations d'ordre	211 835,97 €	6 960,25 €	62 185,97 €	113 240,34 €	27 015 €
Total budget	10 290 004,37 €	8 371 996,05 €	8 908 303,46 €	8 640 216,50 €	7 911 852 €
Reprise résultat 2017					401 307,30 €
TOTAL					8 313 159,30 €

Les principales recettes sont les suivantes :

1 - Les dotations et participations : 1 874 745 €

Les recettes ont subi des baisses ces dernières années dues à la réduction des dotations versées par l'Etat. Pour 2018, il s'agit d'une estimation en fonction des données connues à ce jour. Le réajustement s'effectuera lors des notifications.

	2014	2015	2016	2017	Estimations 2018
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	889 013 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	432 000 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	150 000 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 471 013 €

Les autres dotations correspondent :

- aux compensations versées au titre d'exonérations de fiscalité pour un montant estimé à 229 000 € pour 2018,
- à l'aide de l'Etat dans le dispositif des emplois aidés pour 74 000 €
- à la participation du FNADT dans le cadre de la revitalisation du centre bourg pour 49 000 €
- au versement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement estimé 3 000 €,
- à la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés de 8 580 €,
- à la dotation spéciale instituteur de 2 185 €,
- à des participations de la Région, du Département et de la Communauté de communes dans le cadre du sport, et de la culture :
 - o Au titre du sport : Région : 8 692 € - Département : 16 177 €
 - o Au titre de la culture : Département : Ecole de musique 5 640 €, Communauté de communes : musée 6 300 €,
 - o Au titre de la voirie : Département 1 158 €

2 – Impôts et taxes : 5 712 722 €

Les impôts locaux, la taxe d'habitation et les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, représentent 52 % des recettes totales.

- Les taux

Comme indiqué lors du vote du débat d'orientation budgétaire, les taux sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	13,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,12 %

- Les bases -

	Bases 2017	Bases Estimées 2018	Taux	Produit estimé 2018
Taxe habitation	9 306 387 €	9 390 145 €	13,06 %	1 226 353 €
Taxe habitation s/logements vacants	326 146 €	329 081 €	13,06 %	42 978 €
Taxe foncière s/ bâti	9 644 483 €	9 704 361 €	31,12%	3 019 997 €
Taxe foncière s/ non bâti	97 702 €	98 581 €	58,12 %	57 295 €
Total produit 2018				4 346 623 €

Evolution du produit

Produit de la fiscalité Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et non-bâti	Réalizations				Estimations 2018
	2014	2015	2016	2017	
	3 932 830 €	4 044 087 €	3 987 811 €	4 022 357 €	4 346 623 €

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes

L'attribution de compensation instaurée en 2013, lors du passage en TPU, taxe professionnelle unique, évolue en fonction des transferts de compétences à la communauté de communes. Son montant est validé par la CLETC – Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Pour 2018, le montant s'élève à 995 299 € déduction faite des charges transférées des ZAE – zones d'activité économique, pour les exercices 2017 et 2018.

En effet, les charges transférées 2017 n'ont pas été déduites de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2017.

Les autres taxes correspondent : à la taxe sur les pylônes : 6 800 €, à la taxe locale sur la publicité extérieure : 80 000 €, à la taxe additionnelle aux droits de mutation : 140 000 €, aux droits de place : 48 000 € et au reversement par la Communauté de communes de Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 96 000 €.

3 – Produits des services et du domaine : 191 550 €

Il s'agit des recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population, école de musique, médiathèque, musée, redevances d'occupation du domaine public, le cimetière, ainsi que la facturation des mises à disposition de personnel notamment à la communauté de communes.

Le détail est le suivant :

CDC – remboursement taxes foncières Garousserie	25 000 €
Remboursement assurances budgets Bâtiment commercial et assainissement	3 350 €
Redevance occupation du domaine public	41 800 €
Produit de la régie photocopies	2 000 €
Produit des sanisettes	700 €
Produit location matériel et mini bus	3 500 €
Mise à disposition personnel CDC	23 000 €
Autres mise à disposition	5 500 €
Cimetière	7 000 €
Ecole musique	50 000 €
Médiathèque	6 000 €
musée visites	1 200 €
Musée vente boutique	1 500 €
Occupation du domaine public (échafaudages)	1 000 €
Facturation personnel budget Transports	20 000 €
TOTAL	191 550 €

4 – Les autres produits de gestion : 99 820 €

Sur ce poste, sont comptabilisés les produits des loyers : 62 900 €, les revenus des affermage, terres : 1 370 €, aire de camping-cars : 11 000 €, la participation des agents aux chèques déjeuner 17 000 €, la refacturation de la taxe d'ordures ménagères aux locataires 1 600 €, la refacturation des fluides à l'EPCC 5 950 €.

LES DEPENSES sont constituées par les salaires des agents communaux pour 53,57 %, des dépenses à caractère général : achats de fournitures, fluides, prestations de services effectuées, entretien des bâtiments, pour 21,49 %, des dépenses de gestion courante : subventions versées aux associations et aux organismes de regroupement, frais de l'assemblée locale, pour 12,03 % et les intérêts de la dette pour 3,40 %. Les dépenses totales s'élèvent à 7 265 865,30 € et le virement à la section d'investissement à 1 047 294 € soit un montant global de 8 313 159,30 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 : (à noter pour 2014, le montant élevé des dépenses d'ordre correspond au sinistre de l'EDEN).

Chapitres	CA				Prévisions 2018
	2014	2015	2016	2017	
Dépenses à caractère général	1 606 664,68 €	1 787 159,93 €	1 541 859,66 €	1 443 714,74 €	1 561 397,00 €
Charges de personnel	3 910 446,56 €	3 896 684,76 €	3 948 352,46 €	3 846 678,90 €	3 892 000,00 €
Atténuation de produits	14 134,00 €	11 448,00 €	9 414,00 €	6 740,00 €	16 000,00 €
Dépenses imprévues					100 000,30 €
Opérations d'ordre	2 478 863,73 €	441 798,42 €	520 472,20 €	843 966,46 €	505 500,00 €
Autres charges de gestion courante**	956 066,55 €	1 072 043,22 €	917 038,91 €	1 175 463,32 €	873 984,00 €
Charges financières*	302 170,84 €	308 803,71 €	293 633,76 €	222 931,90 €	247 399,00 €
Charges exceptionnelles	10 637,02 €	7 867,78 €	10 191,81 €	7 359,77 €	40 500,00 €
Dotations aux provisions	25 000,00 €	25 000,00 €	265 078,00 €	267 603,00 €	29 085,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 303 983,38 €	7 550 805,82 €	7 506 040,80 €	7 814 458,09 €	7 265 865,30 €

Dans un contexte difficile, il est primordial de limiter au plus près les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses totales de fonctionnement diminuent globalement de 7,02 % et les dépenses réelles de 4,45 % par rapport à la réalisation 2017.

1 – Charges à caractère général : 1 561 397 €

Ce poste comprend les achats de fournitures, les fluides, les prestations de services effectuées et l'entretien des bâtiments, il augmente par rapport au réalisé 2017 de 8,15 % soit un montant de 117 682 €. Cette augmentation provient principalement de la prise en charge des fluides de l'abbaye pour une superficie supérieure, aux dépenses liées à la revitalisation du centre bourg, à la

numérisation des registres d'état civil, à l'externalisation de l'entretien du marché, ainsi qu'aux frais inhérents à la modernisation des services (*Logiciel cimetière, fibre internet, mise à niveau du logiciel RH*). Ces augmentations sont atténuées par la baisse du coût des services de l'éclairage public, voirie, communication, police, animations.

2 – Les charges de personnel : 3 892 000 €

En augmentation de 1,18 % par rapport au réalisé 2017, il a été pris en compte le GVT - glissement vieillesse technicité. Aucun recrutement n'est prévu à ce stade et le recours à des contractuels en cas de besoin sera très limité.

3 – Atténuation de produits : 16 000 €

Il s'agit des dégrèvements de fiscalité dont bénéficient les jeunes agriculteurs et les propriétaires de logements vacants.

4 – Opérations d'ordre : 505 500 €

Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations.

5 – Autres charges de gestion courante : 873 984 €

Ce poste en baisse de 25,65 % comprend :

- Les subventions versées aux associations pour un montant global de 199 754 €,
- La subvention versée à l'EPCC de 90 000 €,
- L'indemnité de l'assemblée locale pour 136 100 €,
- Les créances irrécouvrables pour 1 000 €,
- L'inscription dans sa totalité du contingent du SDIS notifié pour 2018 d'un montant de 394 400 €,
- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes pour un montant total de 41 220 € (Transports 22 500 € et bâtiment commercial 8 720 € et salle de spectacles EDEN 10 000 €), la redevance versée à SOLURIS 8 000 €
- Diverses participations versées aux syndicats intercommunaux 2 900 €
- Diverses charges pour un montant de 610 €.

Détail des subventions versées aux associations :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2018	
ASSOCIATIONS	Montant
ADMINISTRATION GENERALE	1 000 €
C.O.S.	1 000 €
DIVERS	3 090 €
Ass Sauvegarde des animaux	3 000 €
Souvenir Français	90 €
ENSEIGNEMENT	150 €
DDEN	150 €
CULTURE	60 450 €
A.4	56 000 €
A.A.J.C. (Togo)	300 €
Amuse Folk	400 €

ASSOCIATIONS	Montant
Blok House	3 350 €
Cercle Philharmonique	400 €
SPORTS	98 490 €
Angerien Hand Ball Club	1 500 €
Athlétic Club Angérien	1 900 €
Amicale Boule Angérienne	2 300 €
Kayak club Angérien	3 500 €
Haltérophilie Musculation	500 €
Jeunesse Laïque Angérienne	1 500 €
Judo Club	1 800 €
Moto Club Angérien	4 000 €
Nautic Club Angérien	26 700 €
Pêcheurs Angériens	950 €
Plongée Subaquatique	900 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 000 €
RACA	8 000 €
S.C.A.	12 500 €
Saint-Jean Volley Ball	1 000 €
Football AS2A	250 €
Tennis Club Angérien	1 800 €
Tir Angérien	1 000 €
Twirling	300 €
U.V.A.	6 650 €
Aéro club angérien (Collège d'aérodrome)	1 440 €
SERVICES SOCIAUX	33 700 €
Aide et Soutien	1 500 €
Arche	5 000 €
Croix d'Or	600 €
Croix Rouge Française	300 €
F.N.A.T.H.	300 €
Secours Catholique	1 500 €
Restos du Cœur	1 000 €
Tremplin 17	17 000 €
Mission Locale Rurale	5 000 €
Les Jeans d'ici et d'ailleurs	1 500 €
ECONOMIE	2 874 €
Commerçants non sédentaires	2 874 €
Total des subventions	199 754 €

6 – Les charges financières : 247 399 €

Les prévisions prennent en compte une marge d'une part pour l'utilisation si nécessaire d'une ligne de trésorerie et d'autre part pour une éventuelle augmentation des taux.

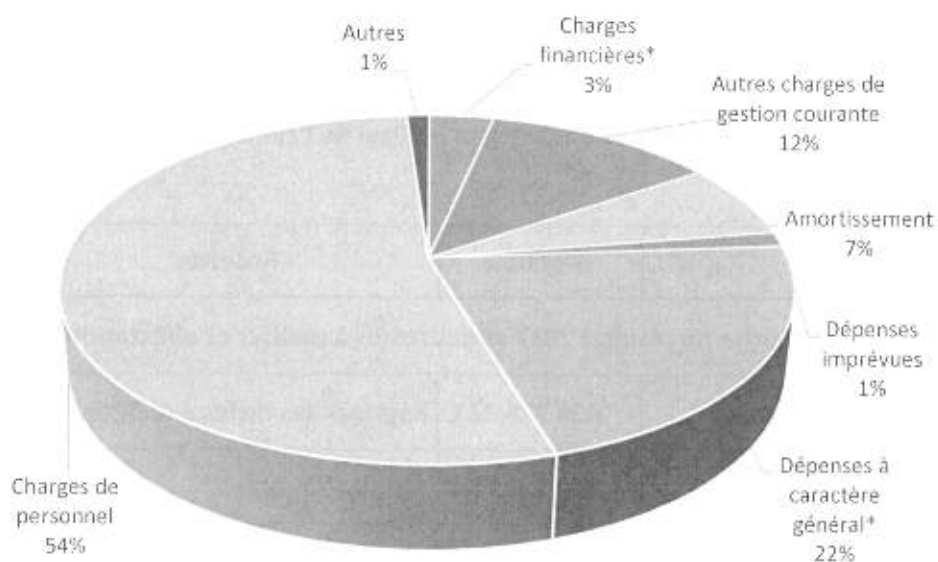
Outre ces deux éléments, les charges financières sont en baisse essentiellement dû à la volonté de la municipalité de ne pas avoir recours à l'emprunt.

7 – Charges exceptionnelles : 40 500 €

Ce poste comprend un montant de 30 000 € d'aide qui sera versées aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat en centre-ville, une dotation de 2 000 € pour les frais d'obsèques des indigents, un montant de 3 500 € dans le cas de versement d'intérêts moratoires, 3 000 € pour l'opération Pass'Angély et enfin 2 000 € pour faire face à d'éventuels titres annulés sur exercices antérieurs et de charges exceptionnelles.

8 - Dotations aux provisions : 29 085 €

Il s'agit du montant à provisionner annuellement dans le cadre des emprunts à risques pour 20 745 € ainsi que la provision pour risques et charges exceptionnels dans le cadre des études de faisabilité pour la réhabilitation d'un îlot d'immeubles rue des Bancs par la SEMIS d'un montant de 8 340 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018**L'autofinancement**

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement qui sert en priorité au remboursement du capital de la dette puis au financement des projets d'investissement.

Récapitulatif section de fonctionnement	
Recettes	8 313 159 €
Dépenses	7 265 865 €
Autofinancement	1 047 294 €

III – Section d'investissement

Outre le remboursement du capital de la dette, la section d'investissement comprend les dépenses et les recettes liées aux projets de la ville à moyen et long terme.

Le budget d'investissement comprend toutes les dépenses faisant varier la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicule, d'études et de travaux sur les bâtiments, et des travaux de voirie.

Les recettes se composent du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement perçue en lien avec les permis de construire, des cessions d'immobilisations, de l'autofinancement.

Les orientations en matière d'investissement pour l'année 2018, consistent à conforter l'existant en matière de bâtiments, de voirie et d'équipement.

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget 2018

1 – Reprise du résultat 2017 et des restes à réaliser de l'exercice précédent

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reprise du résultat 2017 et des restes à réaliser et affectation			
Reprise des restes à réaliser	428 774,38 €	Reprises des restes à réaliser	52 243,03 €
Solde d'investissement reporté	700 388,95 €	Mise en réserve	1 076 920,30 €
Total	1 129 163,33 €	Total	1 129 163,33 €

2 – Crédits au titre du budget 2018

Sur un montant de dépenses de 1 969 709 € :

- 1 165 000 € sont consacrés au remboursement du capital de la dette,
- 685 410 € correspondent aux travaux et acquisitions,
- 27 015 € sont destinés aux amortissements des subventions,
- 28 204 € constituent une enveloppe pour les dépenses imprévues,
- 13 530 € correspond au montant de l'attribution de compensation versée à la CDC
- 550 € aux dépôts et cautionnements des locataires,
- 50 000 € correspond à des écritures d'ordre patrimoniales.

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement capital dette	1 165 000,00 €	FCTVA	74 000,00 €
Dépôts et cautionnements	550,00 €	Subvention Département	7 543,00 €
Dépenses imprévues	28 204,00 €	Cessions d'immobilisations	255 000,00 €
Attribution de compensation versée à la CDC	13 530,00 €	Maisons : 2 & 4, Rue L Tourneur, 1, rue Guynemer, 1, Rue Ausone, 5, Allées d'Aussy, 43, ave de Saintes	
Travaux bâtiments		Taxe d'aménagement	30 372,00 €
Bâtiments divers	20 000,00 €	Autofinancement	1 047 294,00 €
Climatisation bureaux Police	10 000,00 €		
Mises aux normes	8 000,00 €		
Réfection toiture block house	80 000,00 €		
Marché (porte)	4 000,00 €		
Travaux chapelle des Bénédictines	10 000,00 €		
Médiathèque : luminaires 2 ^{ème} Tr	20 000,00 €		
Travaux logement gardien Coi	16 200,00 €		
Travaux de voirie			
Participation Département	34 860,00 €		
Revêtement chaussées	100 000,00 €		
Aménagement trottoirs	50 000,00 €		
Marquage sol arrêt bus, zone bleue	45 000,00 €		
Acquisitions			
Informatique	9 000,00 €		
Logiciel gestion cimetière	14 000,00 €		
Police : gilets pare-balles	3 600,00 €		
Police : Boitiers PVE	4 250,00 €		
Ecole musique : instruments	3 000,00 €		
Musée : acquisition œuvres	10 000,00 €		
Licences	10 000,00 €		
Logiciels TLPE	6 000,00 €		
Achat déshumidificateur	1 000,00 €		
Achat extincteurs	2 000,00 €		
Illuminations	2 000,00 €		
Acquisition saleuse	6 000,00 €		
Achat aspirateurs	1 000,00 €		
Achat matériel CTM	3 500,00 €		
Autres travaux			
Musée : restauration collections	10 000,00 €		
Stade : crépi mur clôture	5 000,00 €		
Travaux terrain BMX	50 000,00 €		
Travaux kayak Bernouët	10 000,00 €		
Mise en conformité aire de jeux	10 000,00 €		
Aménagement espaces verts	4 000,00 €		
Eclairage public	49 000,00 €		
Création WC automatique	35 000,00 €		
Thermes-forage : Etudes	35 500,00 €		
Défense incendie	3 500,00 €		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Amortissements subventions	27 015,00 €	Amortissements	505 500,00 €
Intégration participation du SDEER	50 000,00 €	Intégration participation SDEER	50 000,00 €
Total	1 969 709,00 €	Total	1 969 709,00 €

Le projet de budget primitif 2018 se caractérise donc par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une augmentation de la fiscalité pour équilibrer la section de fonctionnement et autofinancer les dépenses d'équipement
- un programme d'investissement ciblé,
- pas de recours à l'emprunt

IV – Les données synthétiques du budget

Récapitulatif

FONCTIONNEMENT

Recettes	8 313 159,30 €
Dépenses	7 265 865,30 €
Autofinancement dégagé	1 047 294,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	
Crédits reportés 2017	52 243,03 €
Affectation	1 076 920,30 €
Autofinancement	1 047 294,00 €
Recettes 2018	366 915,00 €
Opérations d'ordre	555 500,00 €
Total	3 098 872,33 €
Dépenses	
Crédits reportés 2017	428 774,38 €
Reprise du résultat 2017	700 388,95 €
Dépenses équipement 2018	685 410,00 €
Remboursement capital de la dette	1 165 000,00 €
Dépôts et cautionnements	550,00 €
Attribution de compensation	13 530,00 €
Dépenses imprévues	28 204,00 €
Opérations d'ordre	77 015,00 €
Total Dépenses	3 098 872,33 €

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2018	Moyenne nationale de la strate (source collectivités locales.gouv exercice 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement	855 €	1 033 €
Recettes réelles de fonctionnement	997 €	1 164 €
Dotation globale de fonctionnement	186 €	157 €
Produit des impositions directes	550 €	471 €
Dépenses d'équipement brut	87 €	265 €
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	1 130 €	842 €

V – L'endettement

Sur l'exercice, il n'y aura pas de recours à l'emprunt afin de réduire l'encours de la dette. L'encours au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 8 942 106,18 € y compris la reprise de l'emprunt du budget annexe THERMES clôturé au 31 décembre 2017 d'un montant de 132 735,76 € et les dépôts et cautionnements des locataires s'élèvent à 4 684,48 €.

Dette		Dette par habitant
Encours au 1er janvier	8 942 106,18 €	1 130 €
Remboursement de l'exercice	1 165 000,00 €	
Encours prévisionnel au 31 décembre 2018	7 777 106,18 €	983 €

La dette bancaire consolidée au 1^{er} janvier 2018, tous budgets confondus, s'élève à 9 582 339,21 € et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 1 ^{er} janvier 2018
Budget principal – Ville	8 942 106,18 €
Bâtiment commercial	76 258,76 €
Transports	24 000,00 €
Assainissement	539 974,27 €
Total	9 582 339,21 €

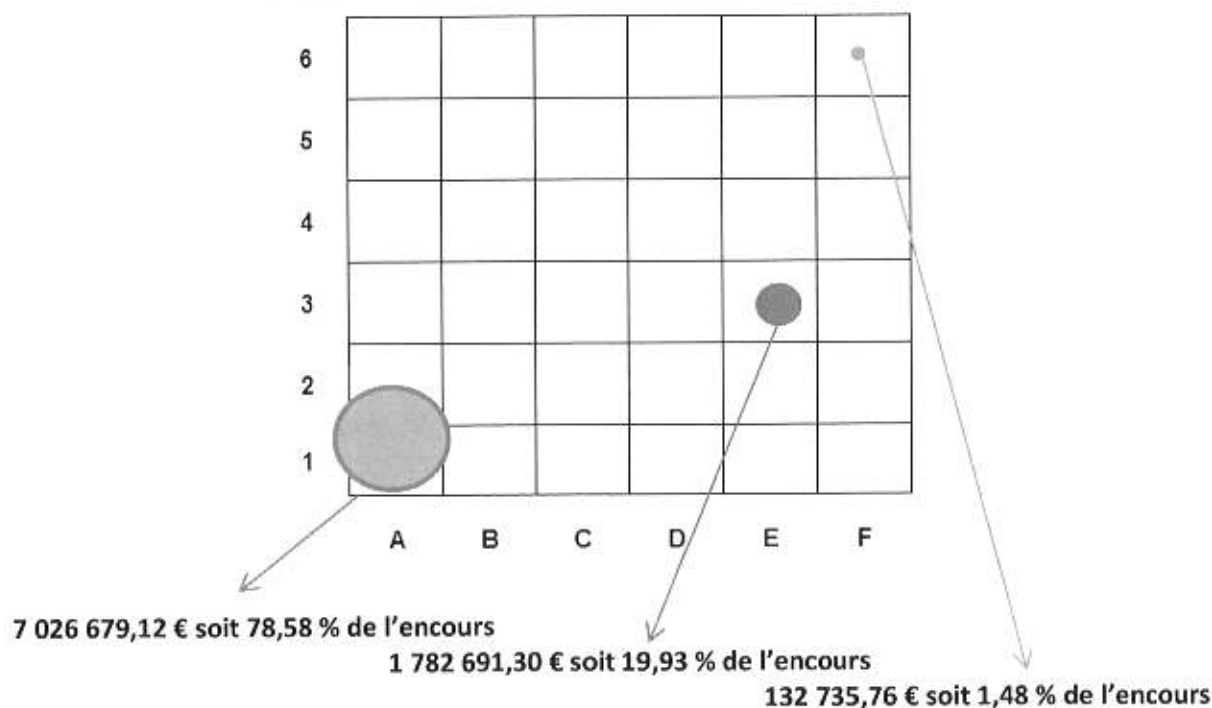
Pour rappel, la dette du budget annexe Eau est transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

La typologie de la répartition de l'encours de la dette, du budget principal Ville, est la suivante :

Critères charte GISSLER – Tableau des risques

Indices sous-jacents		Les structures	
1	Indices en euros	A	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	B	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	(C) Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	(E) Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	(F) Autres types de structure

REPARTITION DES RISQUES



VI – Consolidation des budgets

Budgets	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	3 098 872,23 €	8 313 159,30 €
Bâtiment Commercial	41 619,50 €	38 657,28 €
Salle de spectacles EDEN	1 867 134,00 €	71 310,00 €
Transports	10 116,82 €	36 800,00 €
Assainissement	1 164 675,79 €	959 240,36 €
TOTAL	6 182 418,34 €	9 419 166,94 €

VII – Plan pluriannuel

Afin d'élaborer le plan pluriannuel d'investissement, il convient de déterminer les marges de manœuvres de la collectivité en matière de financement.

Pour rappel, la municipalité s'est engagée à ne pas contracter d'emprunt de 2017 à 2021. Le financement des investissements futurs sera donc exclusivement réalisé par fonds propres.

Ce plan a été réalisé en prenant en compte les éléments connus à ce jour, l'impact de la réforme de la fiscalité communale et l'évolution de la dotation globale de fonctionnement ne peuvent pas à ce stade être intégrés.

1 – Fonctionnement

	2019	2020	2021	2022
Recettes	7 866 082 €	7 864 001 €	7 882 317 €	7 923 425 €
Dépenses	7 107 452 €	7 007 452 €	6 907 707 €	6 757 707 €
Résultat de l'exercice	758 630 €	856 549 €	974 610 €	1 165 718 €

2 – Financement

	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	758 630 €	856 549 €	974 610 €	1 165 718 €
Estimation du résultat n-1	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Amortissements	450 000 €	360 000 €	320 000 €	210 000 €
Financement investissement	1 358 630 €	1 366 549 €	1 444 610 €	1 525 718 €

4 – Investissement

		2019	2020	2021	2022
Dépenses	Remboursement de la dette	1 130 540 €	921 615 €	942 740 €	898 500 €
	Attribution compensation CDC	13 530 €	13 530 €	13 530 €	13 530 €
	Amortissement subventions	15 900 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
	Total dépenses obligatoires	1 159 970 €	944 145 €	965 270 €	921 030 €
Financement disponible		198 660 €	422 404 €	479 340 €	604 688 €

		2019	2020	2021	2022
Recettes	Taxe d'aménagement	15 000 €	13 000 €	12 000 €	10 000 €
	FCTVA	30 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €
	Cessions d'immobilisations*	170 000 €	350 000 €		
	Total recettes propres	215 000 €	393 000 €	52 000 €	50 000 €
Disponible financement équipement		413 660 €	815 404 €	531 340 €	654 688 €

* Cessions immobilisations :

2019 : 150 000 € vente caserne

20 000 € Vente terrain Fontorbe SEC TP

2020 : 350 000 € vente terrain du Coi à LUXEL

5 – Dépenses d'équipement

Programmes	2019	2020	2021	2022
Dépenses imprévues	2460 €			
Licences CEGID	20 000 €	35 000 €		
Logiciel Urbanisme	6 000 €			
Logiciel police	10 000 €			
Matériel informatique	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Culture				
Acquisition musée	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Acquisition école de musique	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Bâtiments				
Bâtiments communaux divers	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Mises aux normes	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Chapelle des Bénédictines	10 000 €			
Réseaux & voirie				
Eclairage public	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Résidence Renée Eclairage pub			44 840 €	
Réseaux voirie	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Voirie ext résidence Renée		46 604 €	50 000 €	
Voirie rue de la Paix				168 188 €
Réseaux voirie crématorium	6000 €			
Programme trottoirs	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Défense incendie	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Achat matériel CTM	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Programmes	2019	2020	2021	2022
Sports				
Stade : renovation vestiaires	10 000 €			
Stade : homologation terrain	10 000 €			
Stade : piste athlétisme		150 000 €		
Stade : vestiaire sanitaire terrain synthétique			150 000 €	150 000 €
Stade : sonorisation terrain synthétique	8 000 €			
Stade : Haie ext devant le collège				60 000 €
Stade : Aménagement terrain rugby	10 000 €	50 000 €		
Rénovation salle Gambetta				20 000 €
Boulodrome ext : sanitaires		10 000 €		
Coi : traçage basket ball	5 000 €			
Coi : réaménagement salle		100 000 €		
Chauvet : panneaux basket		3 000 €		
Chauvet : peinture et parquet	50 000 €			
Graveau : retraçage courts tennis	1 700 €			
Graveau : court béton poreux		28 000 €		
Chauvet : Combi hand/basket		6 800 €		
Pelouaille : renovation vestiaires		15 000 €		
Achat tracteur terrain synth		13 000 €		
Achat buts mobiles	4 000 €			
Achat appareil musculation	4 000 €			
Skate parc		11 500 €		
Plan d'eau sanitaire auto			30 000 €	
Aire de jeux	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Création aire de jeux		30 000 €		
City stade		60 000 €		
TOTAL	413 660 €	815 404 €	531 340 €	654 688 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :
- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 3 098 872,33 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 8 313 159,30 €

ville de
Saint-Jean
d'Angély

BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

BUDGET PRIMITIF 2018

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	8 490,00 €	Produits gestion courante	14 600,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €	Subvention d'équilibre	8 720,00 €
Charges financières	202,28 €	Amortissements subventions	1 141,00 €
Amortissements	4 547,00 €	Reprise du résultat 2017	14 196,28 €
Virement à la section d'investissement	25 408,00 €		
Total	38 657,28 €	Total	38 657,28 €
Investissement			
Crédits reportés 2017	2 924,21 €	Reprise résultat 2017	11 664,50
Remboursement capital	37 200,29 €	Amortissement immobilisations	4 547,00 €
Amortissement subventions	1 141,00 €	Virement de la section de fonctionnement	25 408,00 €
Dépôts et cautionnements	354,00 €		
Total	41 619,50 €	Total	41 619,50 €
Total général	80 276,78 €	Total général	80 276,78 €

En fonctionnement

- Les dépenses comprennent :
 - o les charges à caractère général composées des charges de copropriété pour 5 000 €, des assurances pour 490 € et de la taxe foncière pour 3 000 € ; les charges de gestion courante pour 10 € ; les charges financières représentant les intérêts de la dette pour 202,28 € ; les dotations aux amortissements des immobilisations pour 4 547 € et le virement à la section d'investissement pour 25 408 €.
- Les recettes se composent :
 - o du produit des loyers pour 12 400 € et de la refacturation des charges de copropriété pour 1 100 €, des taxes d'ordures ménagères 1 100 €, des amortissements des subventions transférées 1 141 €, de la reprise de l'excédent de l'exercice 2017 pour 14 196,28 € et la subvention d'équilibre de 8 720 €.

En investissement :

- o Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les cautions des loyers pour 2 924,21 € les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour 37 200,29 €, l'amortissement des subventions transférées pour 1 141 € et les dépôts et cautionnement pour 354 €.
- o Les recettes sont composées de la reprise du résultat de l'exercice 2017 pour 11 664,50 €, du virement de la section de fonctionnement pour 25 408 € et des amortissements des immobilisations pour 4 547 €.

L'encours de la dette s'élève à 76 258,76 € au 1^{er} janvier 2018 et comprend un emprunt classé selon les critères de la charte GISSLER en 1 : indices en euros -A : Taux variable simple, auquel il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements des locataires d'un montant de 1 268,69 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**

- En dépenses et en recettes 41 619,50 €

- **Section de fonctionnement**

- En dépenses et en recettes 38 657,28 €

BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES - EDEN

BUDGET PRIMITIF 2018

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	61 300 €	Subvention équilibre	10 000 €
Charges de gestion courante	10,00 €	Résultat reporté 2017	23 310 €
Virement à la section d'investissement	10 000 €	Remboursement assurance	38 000 €
Total	71 310 €	Total	71 310 €
Investissement			
Crédits reportés 2017	1 145 271,26 €	Crédits reportés 2017	1 852 061,00 €
Ecritures d'ordre – avance	2 275,00 €	Ecritures d'ordre – avance	2 275,00 €
Travaux	12 798,00 €	Subventions (bas-relief)	2 798,00 €
Résultat reporté 2017	706 789,74 €	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €
Total	1 867 134,00 €	Total	1 867 134,00 €
Total général	1 938 444,00 €	Total général	1 938 444,00 €

En fonctionnement

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général composées des fluides pour 6 900 €, du petit équipement pour 9 500 €, de la maintenance des équipements pour 5 000 €, des assurances pour 1 000 €, des frais d'actes et honoraires pour 9 140 €, les frais de catalogues, imprimés et réception pour 5 950 €, des frais de communication pour 500 €, des frais de nettoyage pour 10 000 €, de la taxe d'aménagement sur le permis de construire pour 13 310 €, les frais de gestion courante pour 10 € et enfin le virement à la section d'investissement de 10 000 €.
- Les recettes se composent de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 10 000 €, du solde du remboursement de l'assurance de 38 000 € et de la reprise du résultat 2017 pour 23 310 €.

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux de construction et d'aménagement pour un montant de 1 145 271,26 € et le résultat reporté de 706 789,74 €, les crédits nouveaux s'élèvent à 15 073 € correspondant à 12 798 € de travaux et les écritures d'ordre pour l'intégration d'une avance versée pour 2 275 €.
- Les recettes sont composées de la reprise des restes à réaliser d'un montant de 1 852 061 € correspondant aux subventions non encaissées à ce jour, de l'inscription des subventions de la DRAC et du Département concernant la rénovation des bas-reliefs pour un montant total de 2 798 €, du virement de la section de fonctionnement pour 10 000 € et des écritures d'ordre concernant l'intégration de l'avance versée pour 2 275 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**

- o En dépenses et en recettes 1 867 134 €

- **Section de fonctionnement**

- o En dépenses et en recettes 71 310 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

BUDGET PRIMITIF 2018

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	6 540,00 €	Subvention équilibre	22 500 ,00 €
Frais de personnel	20 000,00 €	Produits du service	1 800,00 €
Charges financières	200,00 €	Remboursement CDC	8 500,00 €
Amortissements	10 060,00 €	Amortissement subvention	4 000,00 €
Total	36 800,00 €	Total	36 800,00 €
Investissement			
Remboursement capital	6 116,82 €	Résultat reporté 2017	56,82 €
Amortissement des subventions	4 000,00 €	Amortissement matériel	10 060,00 €
Total	10 116,82 €	Total	10 116,82 €
Total général	45 916,82 €	Total général	45 916,82 €

En fonctionnement

- Les dépenses comprennent les charges à caractère général, carburant 2 800 €, entretien et fournitures véhicules 3 200 €, imprimés publicité 440 €, téléphone 100 €, les frais de personnel correspondant à la part du salaire du chauffeur du bus pour 20 000 € ; les charges financières pour 200 € et les dotations aux amortissements pour 10 060 €.
- Les recettes se composent du produit des services pour 1 800 €, du remboursement des charges de personnel par la communauté de communes pour l'activité de transport scolaire pour 8 500 €, de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 22 500 € enfin de l'amortissement des subventions transférées pour 4 000 €.

En investissement :

- Les dépenses sont composées du remboursement du capital pour 6 116,82 € et des amortissements des subventions transférées pour 4 000 €.
- Les recettes prennent en compte les amortissements pour 10 060 € et la reprise du résultat 2017 pour 56,82 €.

L'encours de la dette s'élève à 24 000 € au 1^{er} janvier 2018 et comprend un emprunt classé selon les critères de la charte GISSLER en 1 : Indice euros - A : Taux fixe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 10 116,82 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 36 800 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2018

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	45 900,00 €	Résultat reporté 2017	645 330,36 €
Frais divers de gestion	10,00 €		
Charges financières	23 960,00 €	Produit de la surtaxe	260 000,00 €
Charges exceptionnelles	618,36 €	Amortissement subvention	31 900,00 €
Amortissements et provisions	192 725,00 €	Prime pour épuration	22 000,00 €
Virement à la section d'investissement	696 027,00 €	Produits divers de gestion	10,00 €
Total	959 240,36 €	Total	959 240,36 €
Investissement			
Crédits reportés 2017	2 247,82 €	Reprise du résultat 2017	286 226,79 €
Remboursement capital	57 005,97 €	Amortissement	182 422,00 €
Amortissement des subventions	31 900,00 €	Virement de la section de fonctionnement	696 027,00 €
Travaux	1 073 522,00 €		
Total	1 164 675,79 €	Total	1 164 675,79 €
Total général	2 123 916,15 €	Total général	2 123 916,15 €

En fonctionnement : le montant de la surtaxe est de : 0.65 € le mètre cube.

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général : études et prestations pour 30 000 €, les assurances pour 3 200 €, les honoraires et divers pour 4 000 €, les annonces et insertions pour 1 100 € et les taxes foncières pour 7 600 € ; les charges financières pour 23 960 € ; les charges exceptionnelles pour 618,36 €, les dotations aux amortissements pour 182 422 € de la provision pour emprunt à risque pour 10 303 €, les frais divers de gestion pour 10 € et le virement à la section d'investissement pour 696 027 €.
- Les recettes se composent de la reprise de l'excédent 2017 d'un montant de 645 330,36 €, du produit de la surtaxe pour 260 000 €, de la prime pour épuration d'un montant de 22 000 €, des amortissements des subventions transférées pour 31 900 € et du produit de gestion courante pour 10 €.

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux de l'opération en cours pour un montant de 2 247,82 €, les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour 57 005,97 €, l'amortissement des subventions transférées pour 31 900 € et les travaux pour un montant global de 1 073 522 € concernant les réseaux divers pour 73 522 €, les travaux à la station d'épuration pour 100 000 €, les travaux de réseaux de la cité du Point du jour pour 250 000 € ainsi que la création de réseaux secteur Voyer pour 650 000 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat 2017 d'un montant de 286 226,79 €, du virement de la section de fonctionnement pour 696 027 € et des amortissements pour 182 422 €.

L'encours de la dette s'élève à 539 974,27 € au 1^{er} janvier 2018 et comprend trois emprunts classés selon les critères de la charte GISSLER comme suit :

Pour 128 450 € soit 25,64 % de l'encours de la dette en : 1 – Taux fixe simple ou taux variable simple – A – Indices euros.

- Pour 401 524,27 € soit 74,36 % de l'encours de la dette en : 3 – Ecart d'indices zones euros – E – Multiplicateur jusqu'à 5.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 1 164 675,79 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 959 240,36 €

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 840 662,86	1 830 662,00	10 000,86	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 791 455,41	1 115 699,21	565 752,73	110 003,47
	Total des dépenses d'équipement	3 632 118,27	2 946 361,21	575 753,59	110 003,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 238 737,04	1 179 978,26	17 850,45	40 908,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	88 165,00			
	Total des dépenses financières	1 326 902,04	1 179 978,26	17 850,45	129 073,33
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 959 020,31	4 126 339,47	593 604,04	239 076,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	64 463,22	62 185,97		2 277,25
041	Opérations patrimoniales (1)	142 655,00	73 627,27		69 027,73
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	207 118,22	135 813,24		71 304,98
	TOTAL	5 166 138,53	4 262 152,71	593 604,04	310 381,78
	Pour information (2)	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	898 192,00	610 178,68	200 812,00	87 203,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	480 000,00	480 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 030,00	30 030,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	355 594,90	0,00	-355 594,90
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	532 109,45	176 514,55	0,00	355 594,90
	Total des recettes d'équipement	1 940 331,45	1 652 316,13	200 812,00	87 203,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	344 400,00	339 374,39	0,00	5 025,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	809 846,03	809 846,03	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	2 270,27	0,00	-2 270,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	252 234,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 406 480,03	1 151 490,69	0,00	254 989,34
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 346 811,48	2 803 806,82	200 812,00	342 192,66
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 149 750,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	520 179,22	520 472,20		-292,98

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	117 100,86	8 161,50	108 939,36	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 662 314,73	1 264 354,71	315 700,54	82 259,48
	Total des dépenses d'équipement	1 779 415,59	1 272 516,21	424 639,90	82 259,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 167 850,45	1 135 408,00	4 134,48	28 307,97
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6,78			
	Total des dépenses financières	1 167 857,23	1 135 408,00	4 134,48	28 314,75
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 947 272,82	2 407 924,21	428 774,38	110 574,23
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	124 458,49	113 240,34		11 218,15
041	Opérations patrimoniales (1)	189 324,00	115 380,67		73 943,33
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	313 782,49	228 621,01		85 161,48
	TOTAL	3 261 055,31	2 636 545,22	428 774,38	195 735,71
	Pour information	(2) 616 214,81			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	213 512,00	217 008,67	52 243,03	-55 739,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	213 512,00	217 008,67	52 243,03	-55 739,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	88 100,00	123 431,75	0,00	-35 331,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 250 595,63	1 250 595,63	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	1 432,00	1 437,90	0,00	-5,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	550,00	0,00	-550,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	497 491,50		0,00	
	Total des recettes financières	1 837 619,13	1 376 016,28	0,00	461 603,85
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 051 131,13	1 593 023,95	52 243,03	405 864,15
021	Virement de le sect* de fonctionnement (1)	792 820,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	843 994,99	843 966,46		28,53

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY - BUDGET SAINT JEAN D'ANGELY BP - CA - 2017

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	189 324,00	115 380,67		73 943,33
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 826 138,99	959 347,13		866 791,86
TOTAL		3 877 270,12	2 562 371,08	52 243,03	1 272 656,01
Pour information		(2) 0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

BUDGET PRINCIPAL - VILLE

EXECUTION BUDGETAIRE 2018

Situation au 28 juin 2018

DOTATIONS	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise résultat & affectation	700 388,95 €	1 076 920,30 €		401 307,30 €	700 388,95 €	1 478 227,60 €
Report	428 774,38 €	52 243,03 €			428 774,38 €	52 243,03 €
Budget primitif	1 969 709,00 €	1 969 709,00 €	8 313 159,30 €	7 911 852,00 €	10 282 868,30 €	9 881 561,00 €
DM1	725 560,42 €	725 560,42 €	360 928,00 €	360 928,00 €	1 086 488,42 €	1 086 488,42 €
DM2						
DM3						
TOTAL DOTATIONS	3 824 432,75 €	3 824 432,75 €	8 674 087,30 €	8 674 087,30 €	12 498 520,05 €	12 498 520,05 €
Mandaté	1 065 462,75 €	2 518 078,38 €	3 462 650,28 €	2 857 731,58 €	4 528 113,03 €	5 375 809,96 €
% réalisation	27,86%	65,84%	39,92%	32,95%	36,23%	43,01%

REALISATIONS						
Engagé	615 386,47 €		427 722,32 €		1 043 108,79 €	- €
Mandate	1 065 462,75 €	2 518 078,38 €	3 462 650,28 €	2 857 731,58 €	4 528 113,03 €	5 375 809,96 €
Total Exécution	1 680 849,22 €	2 518 078,38 €	3 890 372,60 €	2 857 731,58 €	5 571 221,82 €	5 375 809,96 €
Disponible réel	2 143 583,53 €	1 306 354,37 €	4 783 714,70 €	5 816 355,72 €	6 927 298,23 €	7 122 710,09 €

% réalisation engagé + mandaté	43,95%	65,84%	44,85%	32,95%	44,58%	43,01%
--------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Annexe 7

AR PREFECTURE

017-211703475-20181004-2018_10_D2-DE

Regu le 09/10/2018

BUDGET PRINCIPAL - VILLE
EXECUTION BUDGETAIRE 2018

Situation au 23 mai 2018

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses	Dotations*	Réalisation**	Taux de réalisation
011	Dépenses à caractère général	1 580 997 €	615 475 €	38,9%
012	Charges de personnel	3 893 600 €	1 876 007 €	48,2%
014	Atténuation de charges	19 000 €	15 106 €	79,5%
022	Dépenses imprévues	251 794 €		0,0%
023	Virement à l'investissement	1 221 778 €		0,0%
042	Opérations d'ordre (uniquement Amortissements)	505 500 €	505 476 €	100,0%
65	Autres charges de gestion courante	874 434 €	318 004 €	36,4%
66	Frais financiers	247 399 €	90 872 €	36,7%
67	Charges exceptionnelles	40 500 €	2 625 €	6,5%
68	Dotations aux provisions	39 085 €	39 085 €	100,0%
	TOTAL	8 674 087 €	3 462 650 €	39,9%

	Recettes	Dotations*	Réalisation**	Taux de réalisation
002	Résultat reporté	401 307 €		0,0%
013	Atténuation de dépenses	2 000 €	1 483 €	NS
042	Opérations d'ordre	34 803 €	31 498 €	90,5%
70	Produit des services, du domaine et vente	191 550 €	60 910 €	31,8%
73	Impôts et taxes	5 770 930 €	2 297 008 €	39,8%
74	Dotations, subventions et participations	2 168 477 €	426 347 €	19,7%
75	Autres produits de gestion courante	99 820 €	37 477 €	37,5%
76	Produits financiers			#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	5 200 €	3 008 €	57,8%
	TOTAL	8 674 087 €	2 857 731 €	32,9%

* les dotations comprennent les crédits inscrits BP

** mandats et titres émis



BUDGET PRINCIPAL - VILLE

EXECUTION BUDGETAIRE 2018

Situation au 23 mai 2018

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement

Chapitres		Dépenses		Recettes	
		Dotations	Réalisations	Dotations	Réalisations
0138	Travaux de voirie	189 000 €	8 107 €		
0222	Hôtel de Ville	74 229 €	21 906 €		
0247	Abbaye	108 923 €	27 304 €	27 243 €	
0436	Travaux bâtiments communaux divers	255 540 €	94 547 €		
0526	Acquisition matériel de voirie	15 500 €	4 430 €		
0579	Travaux bâtiments sportifs	86 654 €	- €		
0595	Musée	20 364 €	4 389 €		
0603	Bordures de trottoirs	50 000 €	108 €		
0630	Eclairage public	98 791 €	524 €		
0672	Réserves foncières	10 108 €	- €		
0691	Base nautique				
0711	Cimetière				
0714	Bâtiments culturels divers	24 000 €			
0716	Jeux espaces jeux	15 400 €			
0717	Acquisition matériel sportif	1 461 €			
0721	Réseau pluvial				
0727	Travaux conformité	8 000 €			
0732	Canoë kayak	10 000 €			
0741	Environnement propreté	45 000 €		25 000 €	
0747	Révision PLU	36 681 €	8 328 €		
0768	Pistes cyclables	20 000 €			
0773	Immeuble à pans de bois				
0779	Défense incendie	3 500 €			
0782	Forage thermes	35 500 €	4 612 €		
	Participation travaux versées au Conseil général	137 799 €			
	Participation travaux versées à la CDC	8 500 €	6 936 €		
TOTAL		1 254 950 €	181 191 €	52 243 €	- €

* les dotations comprennent les crédits inscrits au BP + les restes à réaliser

** mandatées uniquement

Taux de réalisation des dépenses d'équipement

14%